

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 19 MAI 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 19 mai 2021 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Mireille Langlois, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020 et le palier d'alerte en zone jaune pour notre région à compter du 26 mars 2021, la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu'elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes :

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu'une séance doit selon la loi comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

- Semaine québécoise des personnes handicapées
- Affichage de poste – directeur général et secrétaire-trésorier

- Ouverture de poste : inspecteur municipal – modification à la résolution numéro 2021-02-053
- Poste de préposé au bureau d'accueil touristique
- Camp de jour

2021-05-162

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Offre d'emploi – Emplois d'Été Étudiants
2. Demande de prix : travaux de la route du parc du Colborne
3. Demande de prix : travaux de débroussaillage pour le projet de construction de 24 logements "Les Habitations Port-Daniel-Gascons"
4. Demande d'aide financière – FAIR volet 4 – modification à la résolution 2021-05-131
5. Autorisation de signatures de contrats – Mercredis musicaux et Open Gaspésien de volleyball
6. Règlement sur la gestion contractuelle
7. Vente de terrain – matricule #6732-91-9560
8. Bourse pour les finissants et finissantes
9. Renouvellement d'adhésion Espace Muni
10. Crédit de taxes de services pour résidence intergénérationnelle
11. Demande de prix :
 - a) Fontaine d'eau pour le parc intergénérationnel
 - b) Fontaine d'eau pour le site de planches à pagaie
12. Demande d'aide financière : Gym communautaire de Gascons
13. Responsabilités attribuées à l'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme
14. Semaine québécoise des personnes handicapées
15. Affichage de poste – directeur général et secrétaire-trésorier
16. Ouverture de poste : inspecteur municipal – modification à la résolution numéro 2021-02-053
17. Poste de préposé au bureau d'accueil touristique
18. Camp de jour
19. Période de questions
20. Levée de la séance

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents ;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-163

01. OFFRE D'EMPLOI – EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANTS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'affichage pour des emplois étudiants pour une période minimale de 4 semaines, s'échelonnant du 27 juin 2021 au 7 août 2021, à raison de 30 h/semaine, au taux horaire de 13.50\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-164

02. DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX DE LA ROUTE DU PARC DU COLBORNE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix

soumis par "Les Constructions J.-Paul Parisé Inc." pour des travaux de voirie dans la route du Parc Colborne au montant de 6 150\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 2021-05-165 03. **DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS "LES HABITATIONS PORT-DANIEL-GASCONS"**

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Excavation Bernard Gene Cahill Inc. pour des travaux de débroussaillage du terrain dans le cadre du projet de construction de 24 logements "Les Habitations Port-Daniel-Gascons" au montant de 11 250\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

- 2021-05-166 04. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FAIR VOLET 4 – MODIFICATION À LA RÉOLUTION #2021-05-131**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons modifie la résolution 2021-05-131 pour procéder à l'affichage de 3 postes de journaliers temporaires au lieu de 6 postes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 2021-05-167 05 **AUTORISATION DE SIGNATURES DE CONTRATS – MERCREDIS MUSICAUX ET OPEN GASPÉSIEN DE VOLLEYBALL**

Il est proposé par madame Sylvie Blais , appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise monsieur Éric Huard, directeur des loisirs, culture et tourisme à signer tous les contrats et documents relatifs aux activités suivantes :

- Mercredis musicaux
- Open Gaspésien de Volleyball

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 2021-05-168 06. **RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 5 juillet 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans,

à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE LANGLOIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR DENIS LANGLOIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

11.2 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 11 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-169

07. VENTE DU TERRAIN – MATRICULE 6732-91-9560

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.1 du code municipal, il est spécifié que :
sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

ATTENDU QUE la municipalité peut, dans certaines conditions, aliéner un bien de gré à gré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu;

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la vente du terrain du lot 59, pour une superficie de 5 337.60 m² lui appartenant à madame Suzanne Lavoie et monsieur Edouard Lafrance portant le matricule 6732-91-9560. Le coût de cette vente est au montant de 9 800\$. Il est entendu que les services du notaire pour la préparation de l'acte de vente soient assumés par madame Suzanne Lavoie et monsieur Edouard Lafrance ainsi que les frais d'arpentage, s'il y a lieu.

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale et le maire à signer tous les documents relatifs à l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-170

08. BOURSES POUR LES FINISSANTS ET FINISSANTES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde une bourse de 100\$ chacune aux finissantes suivantes : Émie Daraïche, finissante à la Polyvalent Mgr Sévigny et Megan Jones, finissante de Eastern Shores.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-171

09. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ESPACE MUNI

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement du renouvellement d'adhésion Espace Muni 2021-2022, au montant de 79\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-172

10. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour les résidences intergénérationnelles suivantes :

- 185, route de la Rivière Port-Daniel au montant de 636.13\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

11. DEMANDE DE PRIX

2020-05-173

A) FONTAINE D'EAU POUR LE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Tessier Récréoparc pour une fontaine d'eau qui sera installée au parc intergénérationnel au montant de 4 580\$ avant taxes et des frais de transport de 260\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-05-174

B) FONTAINE D'EAU POUR LE SITE DE PLANCHES À PAGAIE

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Tessier Récréoparc pour une fontaine d'eau qui sera installée au

site de planches à pagaie, au montant de 5 405\$ avant taxes et des frais de transport de 260\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-05-175

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GYM COMMUNAUTAIRE DE GASCONS

CONSIDÉRANT QUE la pandémie Covid-19 a mis frein aux activités du Gym communautaire de Gascons ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de leurs activités représentent des revenus qui leur permettent de voir à leurs obligations financières ;

CONSIDÉRANT QUE le Gym communautaire n'a pas les moyens financiers lui permettant de satisfaire aux exigences d'hygiène et de surveillance édictées par la Santé Publique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a déjà versé une aide financière de 10 000\$ pour 3 mois à même la subvention d'aide financière reçue pour la pandémie (résolution #2021-02-063)

Un vote est demandé pour la proposition suivante :

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser une seconde aide financière de 4 000\$ au Gym communautaire afin de satisfaire aux exigences édictées par la Santé Publique et ce, à même la subvention d'aide financière reçue pour la pandémie.

Pour : 5 (HL, DL, MAB, MEA, SB)

Contre : 1 (ML)

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de verser une seconde aide financière de 4 000\$ au Gym communautaire afin de satisfaire aux exigences édictées par la Santé Publique et ce, à même la subvention d'aide financière reçue pour la pandémie.

Adopté à la majorité des conseillers

2021-05-176

13. RESPONSABILITÉS ATTRIBUÉES À L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE DE L'URBANISME

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons attribue à monsieur Pascal Moreau, officier municipal en bâtiment et en environnement par intérim, en plus d'être fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et certificats, l'application des lois et règlements dont la responsabilité d'application est déléguée à l'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-05-177

14. VINGT-CINQUIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT que dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés.

CONSIDÉRANT que la vingt-cinquième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à poser pour rendre notre société plus inclusive.

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-178

15. AFFICHAGE DE POSTE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Considérant que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a procédé à l'embauche d'une directrice générale pour un contrat à durée limitée, se terminant le 12 novembre 2021, de par sa résolution #2020-06-189.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'affichage et réaffichage du poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-179

16. OUVERTURE DE POSTE : INSPECTEUR MUNICIPAL - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-02-053

Considérant que les démarches effectuées par l'affichage du poste pour l'embauche d'un nouvel inspecteur et responsable de l'urbanisme n'ont pas donné les résultats escomptés et qu'aucun candidat n'a été retenu;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à poursuivre les démarches pour le poste vacant de l'inspecteur municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-180

17. POSTE DE PRÉPOSÉ AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Considérant qu'une lettre de la part de madame Danielle Blais, préposée à l'accueil du bureau d'accueil touristique a été remise à la directrice générale;

Considérant que madame Danielle Blais avise qu'elle prend sa retraite et ne sera plus à l'emploi de la municipalité;

Considérant que la saison touristique arrive à grands pas et que le bureau d'accueil touristique ouvrira ses portes bientôt;

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste de préposé au bureau d'accueil touristique, laissé vacant par le départ de madame Danielle Blais.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-05-181

18. CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos jeunes de Port-Daniel-Gascons, de vivre une expérience de camp de jour avec la base de plein air Bellefeuille – camp accrédité ACQ offrant une multitude d'activités pour nos jeunes;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons contribue financièrement pour un crédit au montant de 90\$/semaine par enfant, résident sur le territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, et que la tarification demandée auprès des parents est de 50\$/semaine, facturé par la base de plein air Bellefeuille.

Adopté à l'unanimité des conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

2021-05-182

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19h36.

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale

